




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-916**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204976-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATIF.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'UN AVENANT**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Projets Educatifs

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATIF. ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les classes d'environnement à destination des écoles de la Ville d'Aix-en-Provence sont gérées par la section d'Aix de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 13), assistée, dans cette tâche, par un comité consultatif composé de représentants de l'Education Nationale, de la Municipalité et des associations de parents d'élèves.

Pour assurer cette gestion, la Ville verse, chaque année, à l'association **ADPEP 13**, une subvention de fonctionnement permettant :

- l'organisation des classes de découvertes pour les écoles élémentaires et maternelles,
- de favoriser les départs en classe de neige pour les familles les plus démunies.

Je vous propose donc d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de : **40 000 € (quarante mille euros)**.

L'association « **Atelier de la langue Française** » enseigne les fondamentaux de l'art oratoire auprès des élèves à travers une initiation vivante et pratique, ils seront mis en position de s'adresser à l'ensemble de leurs camarades de classe et non plus seulement à leur professeur. Ils seront sensibilisés aux qualités oratoires les plus essentielles: savoir faire des pauses, regarder son auditoire.

L'objectif est d'initier les enfants à la prise de parole en public car la maîtrise de l'art oratoire est essentielle à l'épanouissement individuel et la formation de la citoyenneté.

Je vous propose donc d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de : **7 000 € (sept mille euros)**.

Par ailleurs, la Ville a intégré le dispositif de réussite éducative développé à l'échelon national intitulé « **Coup de pouce** » porté par l'association du même nom en relation étroite avec l'Éducation Nationale.

Dès les premières semaines de la rentrée scolaire, les enseignants repèrent des enfants qui montrent des fragilités dans les apprentissages de la lecture, de l'écriture et des mathématiques au sein des classes de grandes sections de maternelles, des CP et CE1.

Des ateliers sont proposés aux familles et organisés dans les écoles, 2 ou 3 soirs par semaine, après la classe, par petit groupes. Ces ateliers sont animés par des intervenants enseignants ou étudiants de Bac +3 qui sont formés à une pédagogie spécifique.

Je vous propose donc d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de : **6 900 € (six mille neuf cent euros)**.

Cette proposition a été validée en date du 21 octobre 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de **40 000 €** à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 13),

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville – exercice 2021 ligne budgétaire (1341) 423--6574--924 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **APPROUVER** le versement de subventions de **13 900 €** à l'association « Atelier de la langue Française » et l'association « Coup de Pouce » ;

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville – exercice 2021 ligne budgétaire « accompagnement scolaire » (5378) 20--6574--922 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation Enfance Petite Enfance à signer la convention et l'avenant correspondant, présentés ci-joint.

DL.2021-916 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR
EDUCATIF. ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'UN AVENANT-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

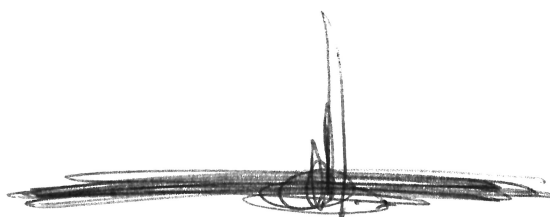
N'ont pas pris part au vote
Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00